

**Nombre de
membres en
exercice: 11**

Présents : 10

Votants: 11

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 09 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Elisabeth KNICKERBOCKER, Marie-Françoise MONJANEL, Aimé RIALAIN, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE, Michel TRIGNOL

Représentés: Eveline SANZ par Michel TRIGNOL

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sylviane SOLVERY

Vote de crédits supplémentaires -Budget assainissement - DE 2023 033

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	200.00	
70611	Redevance d'assainissement collectif		200.00
TOTAL :		200.00	200.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Prix de vente des cases au Columbarium et approbation du règlement - DE 2023 035

Suite à la délibération DE_2023_008 du 10 mars 2023 relative à la mise en place d'un columbarium dans le cimetière communal, il convient de fixer le tarifs des cases.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- fixe la durée de la concession individuelle à 30 ans pour un prix de 500 €

- valide le règlement intérieur proposé par M. le Maire.

Convention avec M. et Mme WIEPRECHT pour l'utilisation du local "Bascule" - DE 2023 036

M. le Maire fait suite à la demande de la société "Farandole d'Auvergne" de Labessette qui recherche un local pour vendre des produits divers (fromage, fruits et légumes,épicerie...)

Le local "bascule" a été vidé et rénové par les agents communaux.

Considérant qu'il s'agit d'une activité supplémentaire et de proximité pour les habitants, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide de mettre le local "bascule" à disposition de la société "Farandole d'Auvergne" représentée par M. et Mme WIEPRECHT
 - autorise M. le Maire à signer une convention de mise à disposition à titre précaire et révocable avec ladite société moyennant un forfait de 80€ par mois.
- Une attestation d'assurance sera demandée aux locataires.

Cette mise à disposition prend effet au 1er juillet 2023.

Réduction du préavis de l'appartement de l'école et rachat de mobilier

M. le Maire donne lecture du courrier en date du 1er juin 2023 de M. et Mme JOLLY, locataires de l'appartement situé *Rue des écoliers*. Ces derniers demandent la possibilité de réduire leur préavis à 1 mois suite à l'achat d'une maison à Bort les Orgues.

Considérant le motif avancé et ne voulant pas mettre cette famille dans une situation difficile, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (1 abstention : Eveline SANZ)

- accepte de réduire le préavis à 1 mois,
- décide de racheter le mobilier mis en place dans la cuisine ainsi que l'électro ménager (frigo, four, lave vaisselle, plaque à induction, hotte) pour la somme de 1 500€.

Travaux d'éclairage public : mise en conformité des commandes suite à l'optimisation des systèmes de gestion

Suite au projet de travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public, le service éclairage public de TE63 nous propose de compléter ces travaux par un dossier de mise en conformité électrique des commandes d'éclairage public.

L'estimation des dépenses correspondant à la mise en conformité s'élève à 670€ HT.

Le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 60% du montant HT et en demandant à la commune un fonds de concours égal à 40% de ce montant soit 268€.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, valide le dossier de mise en conformité aux conditions proposées.

Vote de crédits supplémentaires - DM 1 - Commune de Larodde

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSE	RECETTES
		S	
4541	Dépenses	1200.00	
4542	Recettes		1200.00
TOTAL :		1200.00	1200.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Demande d'achat d'une partie d'un chemin communal à Fourroux

M. le Maire fait suite à sa rencontre avec Monsieur Olivier ROUX, propriétaire de la parcelle cadastrée ZN 84 à Fourroux. Ce dernier souhaiterait acquérir une portion de chemin attenant à sa propriété (88 m² environ) afin d'agrandir son terrain et surtout faciliter l'accès à la partie arrière de la maison.

Le Conseil Municipal ne voit pas d'inconvénient à cette opération dans la mesure où le chemin ne serait plus affecté à l'usage du public.

Avant de se décider à lancer la procédure de désaffectation du chemin (enquête publique etc..), les élus préfèrent consulter les habitants de Fourroux au préalable sachant qu'ils sont les plus concernés par ce dossier.

Infos et questions diverses

- Suite au départ des gérants de l'auberge, il est nécessaire de nettoyer les locaux et vider le matériel stocké avant la visite des futurs gérants. Une grande partie des élus devront se mobiliser lundi pour effectuer ces tâches avec les agents des services techniques.

Par ailleurs, il sera demandé à Julien MARTIN de remplacer le parquet de l'appartement qui a été dégradé certainement à cause d'un lavage à grande eau.

- Un arrêté municipal va être pris afin d'interdire les randonnées quad et motos aux personnes extérieures de la commune sachant que ces passages dégradent les chemins de la commune.

- Christophe BOYER demande s'il est possible de mettre un panneau "voie sans issue" au village d'Aulhat considérant que de nombreux véhicules empruntent le chemin par erreur (cause GPS) et doivent faire demi-tour.

- Eveline SANZ demande ce qu'il en est du stockage de matériel par Christian JOYON sur le domaine public au lotissement communal sachant que des plantations devront être effectuées dans les espaces verts.

M. le Maire indique qu'une grande partie du matériel a été évacuée sauf le bateau et une remorque. Michel TOURNADRE précise que les plantations d'arbustes seront réalisées après goudronnage de la voirie communale.

- Sylviane SOLVERY demande si les chemins seront élagués cette année suite à la demande de particuliers.

Effectivement, les chemins n'ont pas été élagués en 2022 par soucis d'économie sachant que le prix du GNR avait explosé (1.58€/l) mais le nécessaire sera fait cette année.

- Remerciements aux élus qui ont organisé le marché de printemps qui fut une réussite malgré une météo plutôt capricieuse.

Festivités à venir :

- Samedi 24/06 à 11h à la salle des fêtes : Conférence sur la Roche Mandrin et présentation du livre (organisé par Larodde Evènementiel)

- Samedi 24/06 à 16h : Spectacle des enfants des écoles de Bagnols et Larodde suivi de la kermesse au stade de Larodde (repli dans la cour de l'école en cas de mauvais temps). En soirée : grillades- frites . Animation assurée par DJ JUAN (organisé par l'association des parents d'élèves AIR PAYS).

- Mardi 27 juin 2023 : à 20h30 salle des fêtes de Larodde La Guinguette etc propose la projection du film :

« *Little Miss Sunshine* », un film qui traite avec finesse et humour de thèmes plutôt sulfureux.

- Week-end du 8 et 9 juillet : fête patronale de Larodde

Samedi après-midi : concours de pétanque suivi d'un repas en soirée, d'un feu d'artifice musical et d'une démonstration de danse à la salle des fêtes

Dimanche matin : vide-grenier et marché des producteurs locaux, apéritif offert par la municipalité.

Dimanche 15h : concert avec le groupe Oubéret.

La séance est levée à 22h.

Le secrétaire de séance
Sylvianne SOLVERY

Le Maire
Georges GAY